

LES OUTILS DE COOPÉRATION DE 2^{ÈME} GÉNÉRATION

COOPÉRATIONS FONCTIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES

La coopération est une nouvelle donne, particulièrement impulsée par les schémas régionaux ou la recherche d'améliorations. La loi de modernisation du système de santé entend amplifier le mouvement (GHT, réforme des GCS). La loi d'adaptation de la société au vieillissement réforme également les GCSMS. La coopération peut prendre différentes formes qui seront le fruit de la réflexion stratégique des organisations : à un projet, une forme singulière.

Cette formation permettra aux participants de mettre en œuvre la coopération avec des modalités et des outils qui servent le projet poursuivi. Y seront notamment approfondis les mérites et limites des différents outils : mises à disposition, conventions, associations, convention avec un GHT, associations, GCS, GCSMS, GIP, GIE, délégation d'exploitation, mandat de gestion. La formation « Les outils de coopération de 2^{ème} génération » s'adresse aux dirigeants des établissements sanitaires, sociaux et médico-

sociaux. Elle sera organisée, à la demande et selon les besoins, en régions ou en inter-régions. L'organisation de sessions de formation inter-établissements peut être à l'origine d'une alliance... Une formation commune aux équipes concernées de deux organismes peut la conforter. Les objectifs et contenus de formation pourront être ajustés, notamment suivant la composition du groupe, mixte sanitaire et médico-social ou non.

OBJECTIFS

- Connaître les instruments de la coopération et leur mode d'emploi adéquat
- Analyser l'opportunité de recourir à tel ou tel outil en fonction du projet qu'il servira
- Identifier les points de vigilance indispensables (fiscalité, instances représentatives du personnel)

CONTENU

Le contexte juridique des coopérations et les réformes législatives de 2015 : santé, adaptation de la santé au vieillissement

- Les projets régionaux de santé
- Les projets de territoires
- Les autorisations sanitaires
- Les autorisations sociales et médico-sociales

Les instruments de la coopération

- Les coopérations fonctionnelles : membres communs de conseils d'administration, mises à disposition, conventions, délégation d'exploitation, mandat de gestion
- Les coopérations institutionnelles « autonomes » : associations, GIP, GIE, groupement d'employeurs
- Les coopérations institutionnelles « subordonnées » à une validation des autorités publiques : convention avec un GHT, GCS, GCSMS

 9 février 2016	JANVIER
	FÉVRIER
	MARS
	AVRIL
	MAI
	JUIN
	JUILLET
	AOÛT
	SEPTEMBRE
	OCTOBRE
	NOVEMBRE
	DÉCEMBRE


Paris

€ **316 €**
par personne


1 jour

 **01 53 98 95 03**

 **formation@fehapp.fr**

Prérequis

Bonne connaissance des modalités de gestion d'un établissement sanitaire, social ou médico-social

PUBLICS

- Présidents et administrateurs
- Directeurs généraux
- Directeurs
- Cadres de direction

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie interactive alternant :**
- apports juridique
 - illustration
 - échanges et mutualisation

INTERVENANT

- Intervenant ou consultant juridique spécialisé en droit public et en droit sanitaire et social

